

Présentation du service

Médecine polyvalente

Avec un nombre total de 20 lits

► Prise en charge médicale

La prise en charge médicale est assurée par :

- **Dr Jean-François NICOLAS**, Chef de service
- **Vladislav BOHAMAZAU**, faisant fonction d'interne
- **Tatsiana PALIALEI**, faisant fonction d'interne

Un partenariat avec les médecins du Centre hospitalier de CHALON SUR SAONE est organisé :

En pneumologie :

Dr Pierre DIAZ et Dr Charlotte DIGNOIRE

En cardiologie :

Dr Patrick BUTTARD

En addictologie :

Dr Frédéric CHAMBRE

En néphrologie :

Dr Julien JOURNET

En urologie :

Dr Mattia CERASUOLO

En chirurgie viscérale :

Drs Claire CHALUMEAU, Marine BERT

L'établissement s'inscrit dans une démarche universitaire avec la formation d'internes en médecine qui participent à votre prise en charge.

Des examens complémentaires peuvent être prescrits et effectués dans d'autres établissements nécessitant un transfert temporaire pour une prise en charge spécifique.

► Prise en charge paramédicale

Les soins sont assurés 24 h/24 par une équipe soignante composée d'infirmiers, d'aides-soignants et d'agents de service hospitalier sous la responsabilité d'un cadre de santé.

► Autres intervenants

D'autres intervenants, au cours de votre séjour, pourront intervenir si votre état de santé le nécessite : addictologue, kinésithérapeutes, actiphysiciens, diététicienne, assistante sociale, Equipe Mobile de Gériatrie...

Nous accueillons de façon régulière des stagiaires infirmiers, aides-soignants en étroite collaboration avec les instituts de formation.

► L'hygiène et la lutte contre les infections nosocomiales

En collaboration avec l'Equipe de Prévention du Risque Infectieux, nous souhaitons vous associer dans notre lutte contre les infections nosocomiales.

Nous vous encourageons à respecter les règles d'hygiène des mains en utilisant autant que nécessaire les flacons de solution hydro alcoolique mis à votre disposition dans les chambres.

► Prise en charge de la douleur

L'établissement s'est engagé dans la lutte contre la douleur.

L'équipe soignante est attentive à son soulagement. Pour une meilleure prise en charge de celle-ci :

***En parler est essentiel.
Vous êtes le premier concerné***

Admission

Identité = Sécurité des soins

Votre identité sera vérifiée et son exactitude nous est indispensable.

Les coordonnées de vos proches seront également recueillies.

En vue d'assurer la bonne gestion de votre dossier, il est souhaitable de passer au bureau des entrées ou à l'accueil situé au rez de chaussée muni de vos carte vitale, votre carte mutuelle et d'une pièce d'identité. En cas d'impossibilité, un membre de votre famille pourra vous représenter.

Vos médicaments personnels

Il est indispensable de remettre vos médicaments personnels – si vous les avez apportés - au médecin ou à l'infirmière, dès votre arrivée dans le service d'hospitalisation. Cela permet d'éviter que les traitements qui vous seront prescrits à l'hôpital n'interfèrent avec vos traitements personnels (risque de surdosage, d'interaction médicamenteuse, addition d'effets indésirables...). Vos médicaments personnels vous seront restitués lors de votre sortie d'hospitalisation.

Vie du service

► Horaires des repas

Les repas vous seront servis dans votre chambre aux horaires suivants :

- Petit-déjeuner à 8h
- Déjeuner à 12h
- Dîner à 18h

Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du service.

Un de vos proches peut prendre un repas avec vous ; se renseigner auprès de l'équipe soignante.

► Effets personnels et/ou appareillage utilisé à domicile

Nous vous demandons de bien vouloir apporter ou vous faire apporter :

- Tout effet personnel nécessaire à votre toilette.
- Tout appareillage dont vous avez usage à domicile (appareil de ventilation, lecteur de glycémie, appareils auditifs, cannes, déambulateurs ...)

► Argent et objets de valeur

Lors de votre admission, il vous est conseillé de ne pas vous munir d'objets de valeur ou de sommes d'argent. Si tel est le cas, vous pouvez solliciter l'équipe pour effectuer un dépôt de valeurs au coffre.

► Les téléphones portables

Les téléphones mobiles doivent si nécessité être utilisés de façon discrète.

► Rencontre avec le médecin

Un entretien est possible en fonction de la disponibilité du médecin, de préférence sur rendez-vous. Pour les échanges avec les soignants, il est recommandé de désigner une personne de référence.

La sortie

Lorsque votre état de santé ne justifie plus votre maintien dans l'établissement, la sortie est prononcée par le médecin et celle-ci est organisée préférentiellement en fin de matinée.

Dès votre arrivée, ou durant votre séjour, l'équipe soignante vous interrogera sur votre mode de vie habituelle afin de préparer au mieux votre sortie ; une étape clé du parcours de soin.

Vous-même et votre entourage serez associés aux démarches de manière à garantir la continuité de votre prise en charge et la coordination des soins à votre domicile.

Pour ce faire, vous pourrez rencontrer :

- **Le cadre de santé du service**, Céline MOREAU
- **L'infirmière référente** - Service social, Mme Nathalie ARCURI
- **L'assistante sociale**, Mme Noémie VIGNARD

Avant de sortir, assurez-vous de n'avoir laissé aucune affaire personnelle dans votre chambre et d'être en possession de vos papiers de sortie (ordonnance, arrêt de travail si nécessaire, rendez-vous ultérieurs ...).

► Transports

Une personne de votre entourage pourra vous aider à regagner votre domicile.

Le médecin se réserve le droit d'effectuer une prescription médicale de transport après avoir évalué votre état de santé.

► Bureau des admissions

N'oubliez pas de passer au bureau des admissions afin de régulariser votre dossier administratif.

► Confidentialité des informations

Tout patient a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations le concernant. Toutefois, si vous n'y êtes pas opposé, votre médecin traitant et d'autres professionnels peuvent recevoir des informations vous concernant afin d'assurer la continuité des soins.

L'équipe soignante étant soumise au secret professionnel, aucune information médicale ne sera transmise par téléphone.

Votre avis nous intéresse

Afin d'améliorer la qualité du service, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire de sortie avant votre départ à disposition dans le livret d'accueil et de participer à l'enquête nationale E-SATIS.



BIENVENUE DANS LE SERVICE DE MEDECINE 1

Afin de respecter le repos des patients et de faciliter l'organisation des soins, les visites sont autorisées de

11 h 30 à 20 h 30

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre des nouvelles de vos proches, les infirmières sont joignables entre 10h et 11h30 et de 16h à 18h, sauf si elles sont en soins.

Aucune information à caractère médical ne sera délivrée par téléphone.

Veillez à désigner un seul interlocuteur pour ces échanges, merci de votre compréhension.

Pour contacter le service

Appeler le standard de l'hôpital :

03 85 86 84 84

Demander :

SECTEUR 1 : poste 7403

SECTEUR 2 : poste 7911